

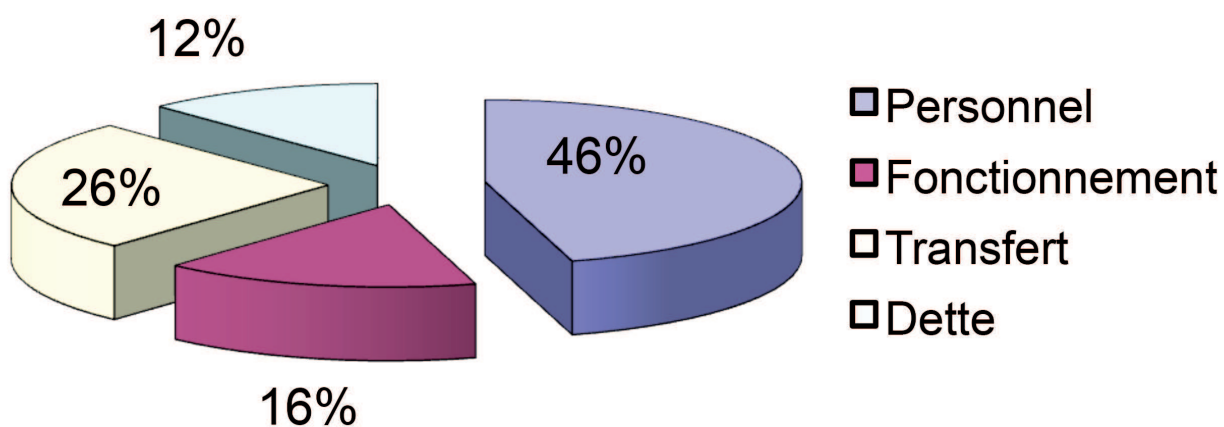


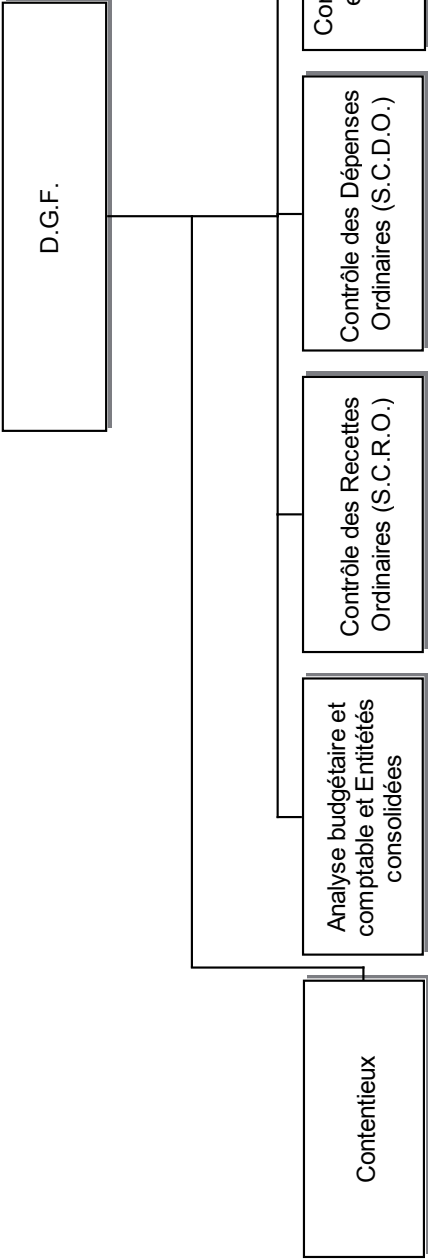
VILLE DE
NAMUR

CHAPITRE

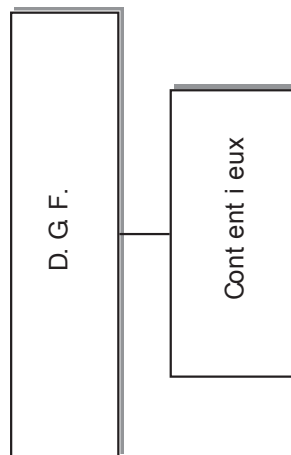
DEPARTEMENT
DE LA GESTION FINANCIERE
DGF

3





CONTENTIEUX



1. Composition de la cellule

- 1 responsable (T.P.)
- 4 agents (38/10^{ème})
- 2 agents (19/10^{ème})
- 1 agent (5/10^{ème})
- 1 agent (2/10^{ème})

2. Description de la cellule

Le responsable et les agents du Contentieux sont placés sous l'autorité directe du Receveur communal.

2.1. Leurs missions débutent avec :

La décision du Collège de citer les redevables en justice (en matière de redevance);

- l'envoi du recommandé prévu à l'article 298 du C.I.R.92 en matière de taxes, lequel intervient au plus tôt un mois après la date d'échéance de paiement reprise sur les rappels de paiement envoyés par le service des taxes.

2.2. Leurs principales missions consistent à :

- veiller, pour compte du Receveur, à la bonne perception des taxes et des redevances dues à la Ville
- garantir la responsabilité du Receveur dans le cadre des procédures de recouvrement qui sont mises en œuvre
- jouer le rôle d'interface entre les débiteurs et le Receveur
- suivre les dossiers confiés aux avocats chargés d'obtenir des jugements contre les débiteurs de redevances
- mettre en œuvre toutes les procédures de recouvrement forcé prévues aux articles 1413 à 1626 du Code judiciaire, aux articles 146 à 175 de l'arrêté d'exécution du C.I.R. 92 et dans le Code des Impôts sur les Revenus (C.I.R.92), telles que :
 - les procédures de saisie
 - l'hypothèque légale (art. 422 à 445 du C.I.R.92)
 - la saisie-arrêt directement pratiquée par le Receveur (art. 164 de l'A.R. du C.I.R.92)
 - les notifications fiscales (art. 433 du C.I.R.92)
 - etc...
- donner des instructions aux huissiers de justice et veiller à ce que ceux-ci respectent les procédures arrêtées par le Receveur
- octroyer des plans d'apurement aux débiteurs qui le sollicitent et après analyse de la situation financière de ceux-ci
- gérer et affecter les paiements reçus suite aux procédures menées
- payer les frais et honoraires des avocats et huissiers de justice

2.3. Les missions sont réparties de la façon suivante :

- responsable (T.P.), adjoint du Receveur dans l'exercice de ses missions spécifiques, lequel s'occupe de l'organisation et du fonctionnement du service, de la coordination avec tous les services générateurs de recettes, des relations avec les Avocats et les Huissiers de Justice, assure la gestion des dossiers complexes dont les montants sont importants

- 4 agents (38/10^{ème}) traitent le contentieux de toutes les redevances, des loyers impayés à la Régie foncière, des prestations des services de police (ex. fausses alarmes) et du service régional d'incendie (ex. transports en ambulances)
- 2 agents (19/10^{ème}) traitent le contentieux de toutes les taxes communales, telles que par exemple : la propreté publique, le raccordement aux égouts, la force motrice, les écrits publicitaires, etc...
- 1 agent (5/10^{ème}) traite les émargements et la comptabilisation des recettes perçues par le contentieux
- 1 agent (2/10^{ème}) enregistre tous les courriers entrant au contentieux et traite tous les courriers envoyées par les Notaires dans le cadre de l'article 433 du C.I.R.92

3. Articles budgétaires attachés spécifiquement au service

Article	Intitulé	Budget page
104/123FR-15	Frais divers recouvrements	28

4. Rapport d'activités

4.1. Evolution de l'encours débiteurs

Celui-ci est en nette augmentation en raison de la mise à l'arrêt du contentieux depuis juillet 2009. Cet arrêt est dû à un changement de système informatique. La reprise du Contentieux est programmée pour le second semestre 2012.

4.2. Evolution des irrécouvrables

Le tassement des irrécouvrables au cours de l'année 2011 correspond à une situation conforme à l'activité du Contentieux contrairement à la situation propre à l'année 2010. En 2010, les irrécouvrables intégraient les taxes additionnelles (I.P.P. et P.I.) recouvrées par le Ministère des Finances pour un montant total de 1.335.152,72 euros.

L'évolution négative de la situation économique et la jurisprudence généralement favorable aux redevables laissent présager que le montant des irrécouvrables pourrait augmenter au cours des années à venir.

4.3. Evolution des non-valeurs

Les non-valeurs sont consécutives à des erreurs matérielles ou à des exonérations accordées par le Collège.

L'augmentation significative depuis 2008 s'explique en partie par un traitement plus rapide des demandes d'exonération des taxes communales et à la création d'un service de contrôle des recettes ordinaires qui déterminent l'exactitude des recettes arrêtées par les services.

4.4. Evolution des intérêts de retard

Nous constatons un tassement de la perception des intérêts de retard à partir de 2010 et qui se confirme en 2011. Il s'agit là de la conséquence de la diminution du nombre de dossiers générant l'application d'intérêts conséquents ou de l'impossibilité pour le contentieux d'agir sur des dossiers importants, notamment en raison de procédures de réclamation devant les cours et tribunaux.

4.5. Evolution des frais de poursuites

Ces frais de poursuites concernent les honoraires payés aux Avocats et Huissiers dans le cadre de la récupération des recettes de la Ville ou encore pour le traitement des recours fiscaux devant les Cours et Tribunaux en matière de taxes communales. Ceux-ci sont imputés à l'article 104/123FR-15. Toutefois, tous ces frais sont à charge des débiteurs et sont en principe récupérés en grande partie aux termes des procédures.

Nous constatons une augmentation de ces frais en 2009, 2010 et 2011. La raison principale de cette augmentation est le traitement du contentieux de deux redevances importantes, à savoir la redevance sur le stationnement et la redevance sur le transport en ambulances. Compte tenu de l'évolution du contentieux et de la dégradation de la situation économique, nous pouvons prévoir une augmentation de ces frais au cours des années à venir.

4.6. Créances douteuses

Une première analyse des dossiers en contentieux a été réalisée en 2010 afin de déterminer le degré de recouvrabilité des taxes et des redevances impayées. Il en résulte que le recouvrement de ces recettes est compromis pour un montant total de 3.292.714,72 euros. Un fonds pour créances douteuses a dès lors été constitué par prélèvement sur le fonds de réserve ordinaire.

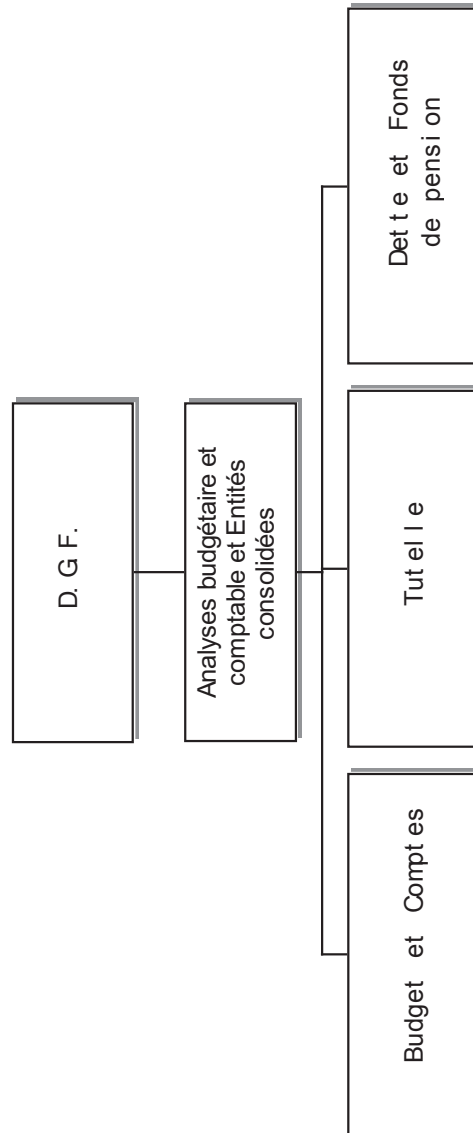
Les critères retenus pour définir les créances douteuses sont la solvabilité des débiteurs, la pertinence des recettes en vertu des règles administratives et de la législation ainsi que la jurisprudence des cours et tribunaux namurois.

4.7. Perspectives

Afin d'améliorer l'efficacité du recouvrement des recettes, la Ville a, en 2010, attribué un marché afin de se doter d'un logiciel efficace de gestion des taxes, de redevances et du contentieux. Le développement et l'implémentation de ce logiciel prend plus de temps que prévu. Ce logiciel est actuellement en phase de développement et sera pleinement opérationnel fin 2013. L'acquisition de ce logiciel ouvre la perspective d'un traitement plus rapide des taxes et redevances impayées et des possibilités de résorber l'arriéré.

Il ne faut toutefois pas négliger que l'arriéré en matière de redevances est également dû à l'encombrement des cours et tribunaux, lesquels demandent plusieurs années avant de rendre une décision permettant de mettre en œuvre les procédures de recouvrement forcé.

ANALYSE BUDGETAIRE
ET COMPTABLE
&
ENTITES CONSOLIDEES



1. Composition du service

- 1 chef de service supervise 2 cellules
- 1 agent administratif TP
- 5 comptables et 3 agents administratifs – 6,6 ETP

2. Description du service

Le chef de service supervise 2 cellules et gère les opérations de clôture, suivi et analyse des comptes (coordination des tâches de l'ensemble des opérateurs au sein du département).

Budget et Comptes: confection, suivi et analyse du budget.

Tutelle: contrôle des subventions et des entités consolidées.

Dette et Fonds de pension: le chef de service assure le suivi de l'évolution de la dette et du fonds de pension.

3. Articles budgétaires

Néant.

4. Rapport d'activités

4.1. Cellule budget et comptes

4.1.1. Budget et modifications budgétaires

Le budget initial 2011 a été adopté par le Conseil en sa séance du 20 décembre 2010. Celui-ci a été réformé par le Collège provincial le 7 mars 2011.

Les modifications budgétaires techniques n° 1 ordinaire et extraordinaire - introduisant les résultats du compte 2010 ont été présentées à la séance du Conseil du 27 juin 2011 et portant sur les premiers ajustements de l'exercice ont été adoptées. Ces modifications ont été approuvées par le Collège provincial le 03 novembre 2011.

Les modifications budgétaires n°2 ordinaire et extraordinaire portant sur les ajustements de fin d'exercice ont été adoptées à la séance du Conseil du 17 octobre 2011. Ces modifications ont été réformées par le Collège provincial le 28 décembre 2011.

4.1.2. Comparaison budget 2011/ compte 2011

	Budget 2011 Après MB	Compte 2011	Différence
Solde ex. propre	- 207.050,00 €	- 894.992,00 €	- 687.933,00 €
Solde ex. antérieurs	2.351.207,82 €	3.205.925,61 €	854.717,79 €
Solde prélèvements	1.828.237,07 €	- 72.419,93 €	- 1.900.657,00 €
Résultat global	3.912.385,89 €	2.238.513,68 €	- 1.733.872,21 €

Une comparaison plus détaillée en fonction des principales masses budgétaires en recettes et en dépenses est donnée ci-après :

Recettes

Principales masses financières	Budget 2011+ MB	Compte 2011	Différence
RECETTES DE PRESTATIONS			
Vente de bois	18.500 €	46.451 €	27.951 €

Principales masses financières	Budget 2011+ MB	Compte 2011	Différence
Locations patrimoine	366.446 €	344.964 €	-21.482 €
Vente d'eau	0 €	0 €	0 €
Entrées installations sportives	923.000 €	956.040 €	33.040 €
Rembt par régies (personnel)	487.730 €	521.668 €	33.938 €
Autres (chèques-repas, SRI, recettes ex-régies, cimetières...)	3.953.214 €	3.213.509 €	-739.705 €
sous-total prestations	5.748.890 €	5.082.632 €	-666.258 €
RECETTES DE TRANSFERTS			
Fonds des communes : dotation principale	32.553.896 €	32.553.896 €	0 €
Fonds des communes : dotation spécifique	0 €	0 €	0 €
Tonus axe 1	0 €	0 €	0 €
Subvention Namur Capitale	899.996 €	922.975 €	22.979 €
Compensation réforme fiscale	184.886 €	184.886 €	0 €
Mainmorte	421.217 €	430.186 €	8.969 €
1. Sous-total Fonds des communes	34.059.995 €	34.091.943 €	31.948 €
Précompte immobilier	34.227.000 €	33.452.437 €	-774.563 €
IPP	35.093.775 €	35.224.567 €	130.792 €
Taxes automobiles	1.158.442 €	1.136.579 €	-21.863 €
Taxe sur immondices	3.655.669 €	3.622.967 €	-32.702 €
Vente sacs	1.913.500 €	1.888.187 €	-25.313 €
Parkings et horodateurs	4.477.000 €	3.953.724 €	-523.276 €
Autres taxes locales	6.604.000 €	6.894.799 €	290.799 €
2. Sous-total Fiscalité	87.129.386 €	86.173.260 €	-956.126 €
Quote-part incendie	574.889 €	574.869 €	-20 €
Subventions personnel enseignant	0 €	0 €	0 €
Subventions fonctionnement enseignant	2.242.000 €	2.314.851 €	72.851 €
Subventions ACS - APE	4.592.517 €	4.232.618 €	-359.899 €
Subventions PCE	98.166 €	98.166 €	0 €
Subventions PSI	90.100 €	100.250 €	10.150 €
Prévention-FIPI	32.500 €	26.000 €	-6.500 €
Subventions ADL	0 €	0 €	0 €
Subventions "fonction police" (1999-2001)	0 €	0 €	0 €
Contrat de sécurité	1.641.194 €	1.397.301 €	-243.893 €
Remboursement emprunts part Etat	223.643 €	39.121 €	-184.522 €
Remboursement CRAC + Assainissement	6.922.488 €	7.092.084 €	169.596 €
Autres subventions	2.385.355 €	937.399 €	-1.447.956 €
Remboursement TONUS	40.523 €	46.896 €	6.373 €
Autres (indemnités assurances, points APE CPAS, pers. SONEFA, ...)	2.336.010 €	2.324.759 €	-11.251 €

Principales masses financières	Budget 2011+ MB	Compte 2011	Différence
<i>3. Sous-total Subsidés</i>	<i>21.179.385 €</i>	<i>19.184.314 €</i>	<i>-1.995.071 €</i>
sous-total rec. de transferts (1 + 2 + 3)	142.368.766 €	139.449.517 €	-2.919.249 €
RECETTES DE DETTE			
Intérêts créditeurs	58.750 €	54.383 €	-4.367 €
Dividendes Holding Communal (Dexia)	0 €	0 €	0 €
Dividendes Intercommunales Énergétiques	3.850.321 €	3.900.289 €	49.968 €
Dividendes IDEG	3.468.496 €	3.658.464 €	189.968 €
Dividendes AIEG	321.825 €	241.825 €	-80.000 €
Dividendes INATEL	60.000 €	0 €	-60.000 €
Dividendes eau	122.045 €	0 €	-122.045 €
Autres dividendes	1.888 €	25 €	-1.863 €
Autres recettes financières (principalement apport régies et remboursement emprunts tiers)	2.192.321 €	2.094.867 €	-97.454 €
sous-total recettes de dette	6.225.325 €	6.049.564 €	-175.761 €
RECETTES DE PRELEVEMENT			
Tonus axe 2	0 €	0 €	0 €
Autres prélèvements	0 €	0 €	0 €
sous-total recettes de prélèvement	0 €	0 €	0 €
TOTAL RECETTES	154.342.981 €	150.581.713 €	-3.761.268 €

Dépenses

Principales masses financières	Budget 2011+ MB	Compte 2011	Différence
DEPENSES DE PERSONNEL			
Traitements personnel	37.764.432 €	37.355.637 €	-408.795 €
Traitements personnel APE	11.141.309 €	11.163.502 €	22.193 €
Traitements personnel PCE	0 €	0 €	0 €
Traitements personnel WIN-WIN	1.275.827 €	1.214.652 €	-61.175 €
Traitements personnel subventionné (affaires sociales, bibliothèques, ...)	4.101.827 €	3.874.594 €	-227.233 €
Traitements personnel enseignant subventionné	0 €	0 €	0 €
Traitements personnel enseignant part propre	1.110.403 €	1.060.242 €	-50.161 €
Traitements personnel police (1999-2001)	0 €	0 €	0 €
Traitements personnel pompier	9.997.524 €	10.021.660 €	24.136 €
Traitements mandataires	1.610.822 €	1.615.432 €	4.610 €
Cotisations complémentaires pensions (caisse loc.)	0 €	0 €	0 €
Assurance-loi	949.305 €	938.777 €	-10.528 €
Autres (dont chèques-repas)	1.806.000 €	1.806.000 €	0 €
sous-total dép. personnel	69.757.449 €	69.050.496 €	-706.953 €

Principales masses financières	Budget 2011+ MB	Compte 2011	Différence
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Frais administratifs IPP	350.938 €	352.246 €	1.308 €
Déchets	7.014.000 €	6.901.271 €	-112.729 €
Téléphonie	615.000 €	615.220	220 €
Carburant	630.000 €	594.629 €	-35.371 €
Chauffage, électricité	2.900.600 €	2.566.876 €	-333.724 €
Eclairage public	933.950 €	758.864 €	-175.086 €
Assurances	498.959 €	487.466 €	-11.493 €
Fonctionnement "fonction police" (1999-2001)	9.013 €	9.013 €	0 €
Informatique	909.426 €	828.170 €	-81.256 €
Enseignement	1.368.595 €	868.521 €	-500.074 €
Intervention dans la Régie Loisirs-Sports-Jeunesse	0 €	0 €	0 €
Autres	11.375.838 €	10.530.729 €	-845.109 €
A indexer (contrats, ...)	3.283.514 €	3.009.249 €	-274.265 €
Autres	8.092.324 €	7.521.480 €	-570.844 €
sous-total dép. fonctionnement	26.606.319 €	24.513.005 €	-2.093.314 €
DEPENSES DE TRANSFERTS			
Intervention au CPAS	15.585.770 €	15.585.770 €	0 €
Intervention Zone de police (2002-2006)	15.122.548 €	15.122.548 €	0 €
Intervention SRI	0 €	0 €	0 €
Intervention Hôpital	0 €	0 €	0 €
Intervention traitement des déchets	0 €	0 €	0 €
Intervention fabriques d'église & laïcité	1.132.710 €	1.132.710 €	0 €
Autres cotisations intercommunales	333.309 €	333.309 €	0 €
Autres cotisations	90.947 €	90.182 €	-765 €
Subventions Centre culturel régional	694.353 €	694.353 €	0 €
Subventions assoc. Sportives et jeunesse	584.650 €	584.650 €	0 €
Subventions assoc. Culturelles (Cinéma, Chant choral, FIFF, Comités Wallonie,...)	1.244.935 €	1.216.279 €	-28.656 €
Dépenses facultatives	0 €	0 €	0 €
Intervention dans les Régies (Loisirs + Citadelle)	0 €	0 €	0 €
Intervention dans les emprunts CRAC	1.003.027 €	1.001.211 €	-1.816 €
Autres (dont GAU, New, projets sociaux...)	3.918.386 €	3.790.717 €	-127.669 €
sous-total dép. transferts	39.710.635 €	39.551.729 €	-158.906 €
DEPENSES DE DETTE			
Intérêts débiteurs	17.500 €	20.796 €	3.296 €
Charges emprunts part-propre Investissements	12.822.935 €	12.812.525 €	-10.410 €
Charges emprunts TONUS	4.049.505 €	4.221.695 €	172.190 €

Principales masses financières	Budget 2011+ MB	Compte 2011	Différence
Interventions au CRAC + Assainissement	785.127 €	788.906 €	3.779 €
Charges emprunts tiers	409.217 €	450.986 €	41.769 €
Charges emprunts part Etat	203.308 €	19.505 €	-183.803 €
Dette "fonction police" (1999-2001)	0 €	0 €	0 €
Autres	188.045 €	47.062 €	-140.983 €
sous-total	18.475.637 €	18.361.475 €	-114.162 €
DEPENSES DE PRELEVEMENT			
TOTAL DEPENSES	154.550.040 €	151.476.705 €	-3.073.335 €

Récapitulatif

Principales masses financières	Budget 2011+ MB	Compte 2011	Différence
Exercice propre			
RECETTES	154.342.981 €	150.581.713	-3.761.268
DEPENSES	154.550.040 €	151.476.705	-3.073.335
RESULTAT Ex. propre	-207.059 €	-894.992	-687.933
Exercice antérieurs			
Boni reporté	0,00 €	5.841.006,83	5.841.006,83
Mali reporté			
RECETTES (section 02)	3.386.457,33 €	3.635.964,36	249.507,03
DEPENSES (section 02)	1.035.249,51 €	6.271.045,58	5.235.796,07
RESULTAT Ex . Antérieurs	2.351.207,82 €	3.205.925,61	854.717,79
Prélèvements			
RECETTES	5.175.391,66 €	3.274.734,66	-1.900.657,00
DEPENSES	3.347.154,59 €	3.347.154,59	0,00
RESULTAT Prélèvements	1.828.237,07 €	-72.419,93	1.900.657,00
Exercice Global			
RECETTES	162.904.829,99 €	163.333.418,85	428.588,86
DEPENSES	158.932.444,10 €	161.094.905,17	2.162.461,07
RESULTAT Ex. global	3.972.385,89 €	2.238.513,68	1.733.872,21

4.2. Cellule Tutelle – Contrôle des subventions et entités consolidées

La cellule Tutelle gère l'octroi des subventions figurant spécifiquement dans le budget communal ainsi que les crédits dits « thématiques ». Par ailleurs, elle contrôle l'ensemble des subventions pécuniaires et en nature et présente au Conseil un rapport financier sur les associations ayant bénéficié d'une subvention supérieure à 25.000,00 €.

La cellule est sollicitée en cas de demande de garantie d'emprunt émanant de certaines associations.

La cellule gère les dossiers financiers émanant du CPAS, de ses fondations, du CHRN ainsi que ceux relevant des Fabriques d'Eglise (budgets, MB, comptes, demande de subsides extraordinaires).

Enfin, la cellule Tutelle établit les déclarations TVA et les listings de clients assujettis.

4.2.1. Subsidés

- rédaction des délibérations Collège – Conseil d’octroi des subventions « Libellés précis », ainsi que l’établissement de la liste des bénéficiaires avec nom exact de l’association, numéro d’entreprise s’il s’agit d’une ASBL, adresse du siège social, montant de la subvention et objet de la subvention
- rédaction des délibérations Collège - Conseil d’octroi de subventions «Thématique» sur base de l’analyse et la vérification des éléments repris dans les dossiers de demande (nom du demandeur, adresse – siège social, n° d’entreprise, objet de la demande, objet de la décision) recherche des éléments manquants (n° d’entreprise, ...)
- vérification des délibérations présentées, par les services, au Collège et au Conseil : dénomination du bénéficiaire, adresse (siège social si ASBL), n° d’entreprise si ASBL, formulation de l’objet
- réalisation des copies certifiées conformes
- envoi à la Tutelle des décisions d’octroi des subventions supérieures à 2.500,00 € indexés (Décret tutelle)
- rédaction des « A MANDATER »
- rédaction de lettres de notification
- vérification des pièces justificatives sur base des factures et/ou des comptes des bénéficiaires ainsi que par la réalisation de coups de sonde au siège social de certaines associations bénéficiant de subvention égale ou supérieure à 25.000,00 €
- gestion des demandes de pièces complémentaires et rappel des pièces manquantes
- rédaction du rapport de vérification ainsi que des délibérations Collège – Conseil pour les subventions supérieures ou égales à 25.000,00 € pour la prise de connaissance des comptes et l’attestation de conformité de l’utilisation du subsidé pour l’objet pour lequel il a été octroyé
- archivage des dossiers de subvention :
 - 12 délibérations présentées par la cellule au Collège et au Conseil suivant le tableau suivant (hors 2 listes des vérifications des subsidés à joindre à l’annexe du budget) :

Mois du Conseil	Nbre de délibérations
Janvier	1
Février	0
Mars	0
Avril	1
Mai	0
Juin	4
Septembre	0
Octobre	4
Novembre	0
Décembre	2
Total	12

Mise en œuvre, après leur vote par le Conseil communal, de 42 délibérations d'octroi de subventions financières, émises par les services Culture, Fêtes, Sports, Jeunesse, Petite Enfance et Cohésion Sociale, suivant le tableau suivant :

Mois du Conseil	Nbre de délibérations
Janvier	1
Février	0
Mars	0
02 Mai	1
30 Mai	4
Juin	11
Septembre	4
Octobre	6
Novembre	6
Décembre	9
Total	42

Il est à noter que 33 délibérations concernent des subventions financières, 6 délibérations concernent des subventions en nature et 3 délibérations concernent des conventions financières.

Dans le cadre de la Tutelle générale d'annulation (Décret du 22 novembre 2007 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation) la Cellule de Contrôle des Subventions et des Entités consolidées est également chargée d'envoyer, à la DGO5 Pouvoirs Locaux, Actions sociales et Santé, les délibérations d'octroi de subvention présentées par elle ou d'autres services.

Ceci concerne 30 délibérations réparties comme suit :

Mois du Conseil	Nbre de délibérations
Janvier	2
Février	0
Mars	1
02 Mai	1
30 Mai	3
Juin	8
Septembre	6
Octobre	3
Novembre	3
Décembre	3
Total	30

Il est à noter que 23 délibérations concernent l'octroi de subventions financières (dont 4 au service extraordinaire : ASBL Centre Culturel Régional (2), ASBL Royal Arquet Football Club et ASBL Royale Union Sportive Loyers) , 4 délibérations concernent des subventions en nature (mise à disposition de locaux à l'ASBL Maison de la Laïcité François Bovesse et à l'ASBL Basket Club de Loyers, de terrains à ASBL Royale Union Sportive Loyers) et de terrains et locaux aux ASBL Golf Club Namurois et International Police Association province de Namur) et que 3 délibérations concernent des conventions relatives à des subventions financières (ASBL Namur Volley, SPRL Event See, ASBL Banque Alimentaire des Provinces de Namur et du Luxembourg).

La Cellule de Contrôle de Subventions a présenté au Collège communal 7 dossiers demandant à diverses associations de rembourser des subventions non utilisées et non justifiées pour un montant global de 9.103,32 euros. Ces délibérations concernent 2 subventions octroyées en 2009 et 5 subventions octroyées en 2010.

La Cellule de Contrôle des Subventions a présenté au Collège et au Conseil communal 24 dossiers de contrôles de subventions supérieures à 25.000,00 euros :

Mois du Collège	Nbre de délibérations	Mois du Conseil	Nbre de délibérations
Janvier	0	Janvier	0
Février	0	Février	0
Mars	0	Mars	0
Avril	0	Avril	0
Mai	3	Mai	0
Juin	0	Juin	3
Juillet	2		0
Août	1		
Septembre	7	Septembre	3
Octobre	1	Octobre	7
Novembre	9	Novembre	6
Décembre	1	Décembre	5
Total	24	Total	24

Parmi les 24 dossiers présentés, 1 concerne une subvention 2005, 1 une subvention 2006, 1 une subvention 2007, 2 une subvention 2008, 3 une subvention 2009 et 16 des subventions 2010. Dans les dossiers présentés, 1 concerne une subvention pour les projets sportifs (U. R. Namur), 2 concernent des subventions pour les Fêtes de Wallonie et les autres des subsides « Libellés précis ».

Parmi ces dossiers, la Cellule de Contrôle de Subventions a présenté au Collège communal 3 rapports demandant à 3 associations de rembourser des subventions pour un montant global de 50.575,52 euros. Ces délibérations concernent une partie de la subvention octroyée en 2009 au B.C.S.S.N. indûment attribuée (10.134,31 euros), une partie de la subvention octroyée en 2010 au Centre de Documentation-Actualité non justifiée (17.634,07 euros) ainsi qu'une partie de la subvention octroyée en 2010 à G.A.U. (22.807,14 euros).

La Cellule de Contrôle de Subventions a réalisé la gestion administrative de 399 dossiers de subventions financières, en nature et conventions financières (réalisation de copies certifiées conformes, notification aux bénéficiaires, scannage et archivage).

La Cellule de Contrôle de Subventions a établi 517 « à mandater ».

4.2.2. Fondation du CPAS (budgets – modifications budgétaires – comptes)

- vérification et établissement des rapports
- rédaction des délibérations Collège – Conseil
- réalisation et mise à la signature des extraits certifiés conforme
- rédaction du courrier d'envoi du dossier au CPAS et d'extrait certifié conforme à la Tutelle. - Mise à la signature
- photocopie du courrier. - sortie du courrier. - envoi du courrier

4.2.3. Garanties d'emprunts accordées aux ASBL

- demande des éléments comptables (bilan, compte de résultats, ...)
- analyse des documents
- rédaction d'un rapport avec avis sur la capacité de l'ASBL à faire face aux remboursements des charges d'emprunts sans faire appel à la garantie accordée par la Ville
- vérification du document bancaire engageant la Ville
- rédaction des délibérations Collège – Conseil
- en cas d'accord du Conseil, rédaction du courrier à adresser à l'ASBL
- transmission du dossier à la Tutelle et suivi du dossier
- aucune demande n'a été enregistrée en 2011

4.2.4. Régie (budgets – modifications budgétaires – comptes)

- analyse des documents
- analyse – vérification des éléments portés dans le rapport conjoint Régie et D.G.F. (chiffres par chapitre, frais de personnel, charges d'emprunts, ...)
- calcul de l'influence du budget ou de la modification budgétaire des régies sur le budget Ville ou la modification budgétaire Ville
- collaboration avec la Régie foncière à Gestion des modifications budgétaires 2011 et du budget 2012

4.2.5. Gestion des locaux mis gratuitement à la disposition d'associations

- vérification des conventions de mise à disposition
- vérification et/ou réalisation des délibérations d'octroi de subside en nature

4.2.6. Sonefa

- vérification et établissement des rapports relatifs aux comptes
- réalisation des délibérations Collège – Conseil

4.2.7. Accueil des stagiaires provenant de l'enseignement supérieur de comptabilité et fiscalité

- présentation du travail de vérification de l'utilisation des subventions supérieures à 25.000,00 €
- analyse des bilans et comptes à l'aide du stagiaire
- assistance et supervision du travail réalisé par le stagiaire
- accueil du maître de stage
- supervision du travail de fin d'études si le stagiaire a choisi un thème en relation avec le travail effectué dans la cellule
- établissement du rapport de fin de stage

4.2.8. **TVA**

Déclaration trimestrielle et mensuelle depuis avril 2011

- rappels aux différents services de transmettre les pièces justificatives (factures de dépenses et recettes – support papier) et leur tableau récapitulatif sous forme de fichier informatique
- vérification des données fournies par les différents services afin d'atteindre l'égalité entre leur déclaration de TVA et celle faite par le D.G.F. (contrôle subventions)
- établissement de la déclaration de TVA sur base de fichiers Excel
- dépôt à l'Administration des contributions de la déclaration (via INTERVAT depuis fin 2010)
- réalisation des « à mandater » nécessaires à la gestion des acomptes mensuels et solde à payer à la TVA.

Listing des clients assujettis

- préparation sur base des fichiers Excel ayant servi aux déclarations de TVA de l'année concernée
- demande des éléments utiles aux différents services concernés en vue d'établir le listing des clients assujettis
- établissement du listing (manuel)
- dépôt à l'Administration des contributions (avant le 31 mars de chaque année)

Régularisation

- répondre aux différentes demandes émanant de l'inspecteur de la T.V.A. Pour ce faire, recherche des différents éléments auprès des différents services
- détermination des taux de déduction en rapport avec les différentes activités assujetties de la Ville
- sur base des éléments en notre possession, informer les différents services du mode de traitement à appliquer aux documents comptables
- répondre aux différents services sur les questions particulières et spécifiques en matière de TVA.

4.2.9. **Fabriques d'églises**

Comptes 2009 traités en 2011

Date Conseil	Nombre			Transmis Région wallonne	Retour Région wallonne	Décision Tutelle
		Avis Favorable	Avis Défavorable			
24/01/2011	1		1	1	1	Avis favorable
31/05/2010	1		1	1		Avis favorable
	2	0	2	2		

Comptes 2010 traités en 2011

Date Conseil	Nombre			Transmis Région wallonne	Retour Région wallonne	Décision Tutelle
		Avis Favorable	Avis Défavorable			
30/05/2011	3	3		3	2	Avis favorable
27/06/2011	3	3		3		
12/09/2011	12	11	1	12	4	Avis favorable
17/10/2011	6	5	1	6		
27/11/2011	7	6	1	7		
19/12/2011	6	6		6		
Total	37	34	3	37	6	

Modifications budgétaires 2010 traitées en 2011

Date Conseil	Nombre			Transmis Région wallonne	Retour Région wallonne	Décision Tutelle
		Avis Favorable	Avis Défavorable			
24/01/2011	3	3		3	2	Avis favorable
28/02/2011	2	2		2	1	Avis favorable
Total	5	5	0	5	3	

Budgets 2011 traités en 2011

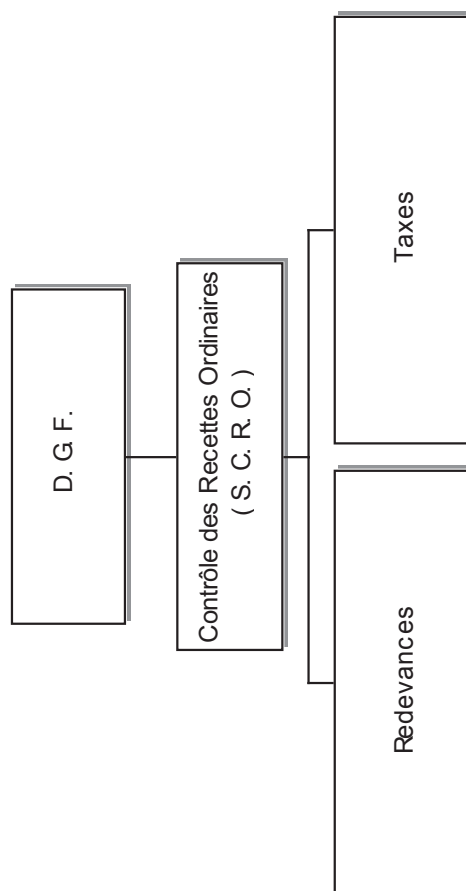
Date Conseil	Nombre			Transmis Région wallonne	Retour Région wallonne	Décision Tutelle
		Avis Favorable	Avis Défavorable			
12/09/2011	1	1		1		Avis favorable
17/10/2011	3	3		3		Avis favorable
21/11/2011	2	2		2		Avis favorable
19/12/2011	4	4		4	4	Avis favorable
Total	10	10	0	10	4	

Modifications budgétaires extraordinaires 2011 traitées en 2011

Date Conseil	Nombre	Montant	Motif
12/09/2011	4	30.000,00 €	Honoraires restauration presbytère
		8.197,82 €	Changement paratonnerre
		4.825,48	Restauration estrade autel
		634,04 €	Frais de prospection
19/12/2011	2	4.631,46	Restauration chapelle
		11.900,35 €	Remplacement lucarnes

CONTROLE DES RECETTES ORDINAIRES

(SCRO)



1. Composition du service

- 1 chef de service
- 2 responsables de cellule
- 14 agents administratifs

2. Description du service

Le service se compose de 2 cellules :

- Taxes : 1 responsable et 7 agents administratifs – 7,8 ETP
- Redevances : 1 responsable et 7 agents administratifs – 7,5 ETP

2.1. Cellule Taxes

2.1.1. Missions

- élaboration des règlements fiscaux présentés au Collège, au Conseil et à l'approbation de l'Autorité de Tutelle
- recensement des éléments imposables et contrôle des déclarations
- application de la procédure d'imposition d'office en cas d'absence ou de déclaration incomplète (procès-verbal de constat, notification au contribuable, application de majoration)
- présentation des rôles au Collège (visa exécutoire)
- envoi des avertissements-extraits de rôle et des rappels (par recommandé pour les montants supérieurs à 750,00 €)
- traitement des réclamations à présenter devant le Collège (phase administrative),
- désignation d'avocat pour la défense de la Ville en cas de recours du contribuable auprès du Tribunal de 1^{ère} Instance (phase judiciaire)
- solliciter l'autorisation du Conseil pour introduire, en cas de jugement défavorable à la Ville, un recours devant la Cour d'Appel et désignation d'avocat par le Collège
- solliciter l'autorisation du Conseil pour introduire en cas d'arrêt défavorable à la Ville, un pourvoi en Cassation et désignation d'avocat par le Collège

2.2. Cellule redevances et recettes générales

2.2.1. Missions

- mise en conformité des règlements redevances en collaboration avec les services concernés, et présentation au Collège, Conseil et à l'approbation de l'Autorité de Tutelle
- vérification et contrôle de la régularité des documents (factures/invitations à payer ou avis de recettes) et de leurs justificatifs établissant les droits de la Commune (droit à recette)
- encodage des droits à recette en comptabilité budgétaire et générale (droit constaté)
- présentation au Collège des états de recouvrement (relevés collectifs mensuels) des billets forfaitaires horodateurs et enlèvements véhicules
- gestion des rappels (envois par recommandés)
- traitement des réclamations, des rappels ou courriers retournés
- présentation au Collège des créances pour mise en irrécouvrable et portées en comptabilité si décision favorable

- traitement de diverses demandes telles que les médiations de dettes, les plans d'apurement
- contrôle des caisses des agents percepteurs (plaines de vacances, jogging, stages sportifs, bornes piétonniers, caisses automatiques et pupitres des parkings, divers événements)
- gestion de caisse de vente de rouleaux de sacs-poubelles réglementaires ou de sacs-poubelles communaux
- suivi des dividendes, des subsides ordinaires
- solliciter l'autorisation du Collège et du Conseil d'estimer en justice pour les dossiers non recouverts (obtenir un titre exécutoire). Le recouvrement en matière de redevance étant régi selon les règles du Code civil.

2.2.2. Travaux à effectuer lors de la clôture du compte

- établir la liste des droits constatés non perçus dans l'exercice
- établir la liste des droits dont la constatation au compte n'a pu être effectuée en raison des dispositions réglementaires mais dont les recettes sont certaines (droits supplémentaires à prévoir en modification budgétaire).

3. Articles budgétaires attachés spécifiquement au service

Néant.

4. Rapport d'activités

4.1. Cellule Taxes

4.1.1. Ventilation des taxes

Le tableau ci-dessous distingue les types de taxes en reprenant pour chacune le montant des droits constatés, l'article budgétaire et le pourcentage de recette.

Le montant des enrôlements s'est élevé à 9.225.688,82 € pour l'exercice 2011.

Recettes ordinaires (Taxes)			
Libellé	Article	Rôle 2011	%
Inhumations		1.800,00 €	0,02%
Agences de paris	040/364-16	2.976,00 €	0,03%
Diffusions publicitaires	04001/364-24	3.165,00 €	0,03%
Dancings	040/365-02	3.570,00 €	0,04%
Stationnement des taxis	040/366-08	24.700,00 €	0,27%
Secondes résidences	040/367-13	43.275,00 €	0,47%
Etablissements financiers	04001/364-32	62.400,00 €	0,68%
Immeubles bâtis inoccupés	040/367-15	91.800,00 €	1,00%
Egouts commerce	040/363C-08	105.550,00 €	1,14%
Parcelles non bâties	040/367-09	114.454,71 €	1,24%
Pylônes et mâts	040/367GS-10	145.000,00 €	1,57%
Séjours hôteliers	040/364-26	166.907,72 €	1,81%
Panneaux publicitaires	040/364-23	275.170,80 €	2,98%
Propreté publique commerces	040/363-48	349.575,00 €	3,79%
Enseignes lumineuses	040/364-22	435.645,00 €	4,72%

Force motrice	040/364-03	439.355,12 €	4,76%
Documents administratifs	040/361-04	512.078,51 €	5,55%
Ecrits publicitaires	040/364-24	888.013,00 €	9,63%
Spectacles et divertissements	040/365-01	1.019.079,96 €	11,05%
Egouts ménage	040/363-08	1.090.775,00 €	11,82%
Propreté publique ménages	040/363-03	3.450.398,00 €	37,40%
Total		9.225.688,82 €	100,00%

4.2. Cellule redevances et recettes générales

4.2.1. Ventilation des redevances et recettes diverses suivant le plan comptable :

Recettes ordinaires (redevances - prestations - fournitures)			
Fonctions	Libellé	Droits constatés	%
009	Recettes générales	165.993,84 €	1,15%
049	Redevances	7.214.108,95 €	49,80%
123	Administration générale	908.980,36 €	6,28%
129	Patrimoine privé	546.684,21 €	3,78%
139	Services généraux	644.316,85 €	4,45%
369	Pompiers	700.775,81 €	4,84%
499	Communication - Voirie - Cours d'eau	316.263,23 €	2,18%
599	Commerces	205.593,92 €	1,42%
699	Agriculture - bois - chasse	54.491,19 €	0,38%
729 739 749 759	Enseignement	208.030,72 €	1,44%
767	Bibliothèques publiques	71.129,78 €	0,49%
789	Education Popul. Et Arts	2.055.369,33 €	14,19%
849	Aide sociale et familiale	522.432,43 €	3,61%
872	Santé/hygiène	1.817,72 €	0,01%
876	Propretés/Environnement	53.130,27 €	0,37%
877	Eaux usées	4.610,33 €	0,03%
879	Cimetières	287.825,65 €	1,99%
939	Logement	521.668,13 €	3,60%
		14.483.222,72 €	100,00 %

Les fonds		
Libellé	Droit constaté	%
021/466-01 Fonds des Communes	32.553.895,91 €	95,49%
025/466-09 Mainmorte	430.186,00 €	1,26%
02510/466-09 Compensation de la forfaitisation	184.885,97 €	0,54%
029/466-05 Aide except. Namur Capitale	922.975,00 €	2,71%
	34.091.942,88 €	100,00%

Les subventions (de fonctionnement)		
Libellé	Droit constaté	%
351/465ST-01 Subv. Etat Service 100- Starter Team	155.433,02 €	3,11%
351/485-01 Cont. Autres communes	574.869,32 €	11,50%
352/465-01 Subv. Etat Service 100	140.000,00 €	2,80%
421/465MO-02 Subv. R.W. Conseiller en mobilité	20.000,00 €	0,40%
421/465PC-05 Subv. Plan communal / Emploi	98.165,88 €	1,96%
722/462-01 Subv. Fonctionnement	2.022.053,25 €	40,45%
722/465CO-01 Subsidés Comenus - Région	35.600,00 €	0,71%
722/465DP-01 Subv. Discrimination positive	16.284,00 €	0,33%
722/485-48 Interv. M.E.T. dans transport scolaire	81.406,92 €	1,63%
734/463EA-01 Subv. Fonct. Enseignement artistique	130.211,03 €	2,60%
735/463EP-01 Subv. Fonct. Institut Roger Lazon	162.586,24 €	3,25%
761/465AJ-01 Subv. Activités jeunesse	30.672,46 €	0,61%
761/465ES-01 Subv. Accueil extra-scolaire	62.390,12 €	1,25%
761/465VR-01 Subv. Verdur Rock	10.198,35 €	0,20%
761/465-05 Subv. Activités Jeunesse	116.273,68 €	2,33%
762/465-01 Subv. Accueil extra-scolaire	15.000,00 €	0,30%
764/465-05 Subs. Conseil de la Musique	146.181,08 €	2,92%
766/465S1-48 Subs .Environnement	11.000,00 €	0,22%
767/465S1-48 Sub.. Contrat programme	156.812,00 €	3,14%
832/465AD-01Subv. Actions sociales diverses	3.500,00 €	0,07%
832/465CP-01 Subv. PSSP	707.260,62 €	14,15%
832/465EN-01 Subv. R.W. Espace numérique	8.500,00 €	0,17%
832/465FI-01 Subv. F.I.P.I.	26.000,00 €	0,52%
844/465GV-01 Subv. Gens du voyage	7.000,00 €	0,14%
849/465MA-01 Sub. Partenariat Namur - Massina	27.348,50 €	0,55%
878/465-48 Interv. Etat tombes vict. guerre	5.798,10 €	0,12%
879/465GE-01 Subv. R.W. Guichet Energie	228.712,33 €	4,57%
	4.999.256,90 €	100,00%

Les dividendes		
Libellé	Droit constaté	%
124/274S1-01 Dividendes SLF	25,12 €	0,00%
552/272S3-01 Dividendes AIEG	241.824,58 €	6,21%
552/272S2-01 Dividendes IDEG	3.655.188,18 €	93,79%
	3.897.037,88 €	100,00%

CONTROLE DES DEPENSES ORDINAIRES

(SCDO)



1. Composition du service

- 1 chef de service (1ETP)
- 4 agents administratifs (3,5 ETP) – gestionnaires imputateurs
- 1 agent administratif (0,2 ETP) – contrôle de la liquidation des rémunérations

2. Description du service

Le service contrôle les dépenses ordinaires du budget de la Ville tout comme celle de la Zone de Police et procède aux opérations suivantes :

- l'engagement: sur décision du Collège, réserver tout ou partie d'un article budgétaire à une fin exclusive de toute autre destination
- l'imputation: vérifier les factures et les différents visas nécessaires et porter en comptabilité la somme réellement due suite à l'engagement préalable de la dépense
- l'ordonnancement: proposer au Collège de mettre en liquidation une somme due à une personne nommément désignée
- l'établissement des mandats de paiement : soit constituer le mandat de paiement (individuel ou collectif) à transmettre au Receveur avec les justificatifs en annexe sur base de l'ordonnancement. C'est une mesure d'exécution qui consiste à notifier (par le Collège) au Receveur l'ordre de payer

3. Articles budgétaires attachés spécifiquement au service

Néant.

4. Rapport d'activités

Les chiffres portent exclusivement sur les dépenses Ville pour l'exercice propre de 2011.

- nombre total d'engagements définitifs : 15.261
- dont par bons de commande : 3.952
- nombre total d'imputations : 15.813
- dont Fonctionnement : 10.986
- dont Transferts : 1.462
- dont Personnel : 2.627
- nombre de mandats de paiement : 1.117
- le montant total des dépenses ordinaires engagées : 151.476.702,62 €

Les dépenses ordinaires engagées par groupe économique

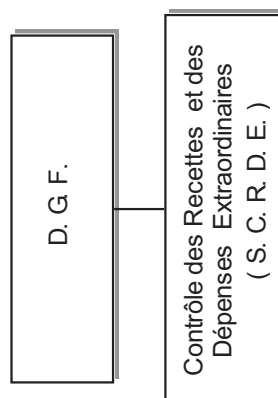
Libellé	Montant	%
Personnel	69.050.495,72 €	45,58%
Fonctionnement	24.513.003,43 €	16,18%
Transfert	39.551.728,38 €	26,11%
Dette	18.361.475,09 €	12,12%
	151.476.702,62 €	100,00 %

Les dépenses ordinaires engagées par fonction

Libellé	Montant	%
Dépenses générales	6.207.258,93 €	4,10%
Impôts et redevances	40.851,32 €	0,03%
Assurances	267.000,00 €	0,18%
Administration générale	30.428.999,74 €	20,09%
Patrimoine privé	9.466.431,70 €	6,25%
Services généraux	10.522.716,12 €	6,95%
Pompiers	11.367.127,21 €	7,50%
Justice - Police	15.178.480,09 €	10,02%
Communications - Voirie - Cours d'eau	12.528.293,01 €	8,27%
Commerce - Industrie	2.258.628,71 €	1,49%
Agriculture	20.213,53 €	0,01%
Enseignement primaire	4.851.480,10 €	3,20%
Enseignement secondaire, artistique technique	869.140,95 €	0,57%
Bibliothèques publiques	837.818,54 €	0,55%
Education populaire et arts	12.847.006,26 €	8,48%
Cultes	1.536.950,50 €	1,01%
Sécurité et assistance sociale	18.176.815,95 €	12,00%
Aide sociale et familiale	2.732.786,81 €	1,80%
Santé et hygiène	48.799,97 €	0,03%
Désinfection - Nettoyage - Immondices	8.443.531,93 €	5,57%
Eaux usées	650.566,29 €	0,43%
Cimetières et protection de l'environnement	764.307,10 €	0,50%
Logement - Urbanisme	1.431.497,86 €	0,95%
	151.476.702,62 €	100,00%

**CONTROLE DES
RECETTES ET DEPENSES
EXTRAORDINAIRES**

(SCRDE)



1. Composition du service

- 1 chef de service
- 1 agent administratif
- 2 gradués spécifiques

2. Description du service

Le service « extraordinaire » représente l'ensemble des recettes et des dépenses qui affectent directement et durablement l'importance, la valeur ou la conservation du patrimoine communal, à l'exclusion de son entretien courant ; il comprend également les subsides et prêts consentis à ces mêmes fins, les participations et placements de fonds à plus d'un an, ainsi que les remboursements anticipés de la dette.

Le service Contrôle des Recettes et Dépenses extraordinaires (SCRDE) est chargé de l'exécution du budget extraordinaire, de la gestion financière du patrimoine et de la dette, de la gestion de la trésorerie afférente au service, de manière à fournir aux gestionnaires des informations précises sur la situation de la commune.

La comptabilité communale est double : budgétaire et générale.

La comptabilité budgétaire, à travers le budget représente l'expression du projet politique, tandis que la comptabilité générale (proche du modèle de la comptabilité générale des entreprises privées), permet d'établir de manière rigoureuse, au travers des bilans, comptes de résultats et annexes, l'état du patrimoine de la commune et les résultats de la gestion d'un exercice comptable.

Le SCRDE exerce un contrôle sur la régularité des recettes et des dépenses relevant du service extraordinaire, passées par les différents services de la Ville, ainsi que par la Zone de Police.

Le service « extraordinaire » de la Zone de Police est également géré par le SCRDE.

3. Articles budgétaires attachés spécifiquement au service

Néant.

4. Rapport d'activités

- Nombre total d'emprunts contractés : 139
- Nombre total de subsides constatés : 42
- Nombre total d'engagements définitifs : 406
- Nombre total d'imputations : 990

4.1. Service extraordinaire de l'exercice propre - Recettes

Les recettes (droits constatés) du service extraordinaire sont les suivantes :

Libellé	Montants	%
Prélèvement Fonds de réserve	2.391.654,20 €	27,27 %
Dédommagements assurances	12.537,50 €	0,14 %
Ventes véhicules déclassés	20.896,00 €	0,24 %
Ventes machines - mat. déclassés	7.988,00 €	0,09 %
Ventes terrains	7.925,75 €	0,09 %
Vente autres actifs immobilisés Inatel	83.864,93 €	0,96 %
Subsides travaux voirie	4.019.274,28 €	45,82 %
Subsides bâtiments divers	469.919,00 €	5,36 %

Libellé	Montants	%
Subsides divers	100.704,78 €	1,15 %
Emprunts Régie foncière	694.036,34 €	7,91 %
Emprunts à charge Aut.supérieure	962.441,24 €	10,97 %
	8.771.242,02 €	100,00 %

4.2. Service extraordinaire de l'exercice propre - Dépenses

4.2.1. Analyse fonctionnelle des dépenses engagées du service extraordinaire

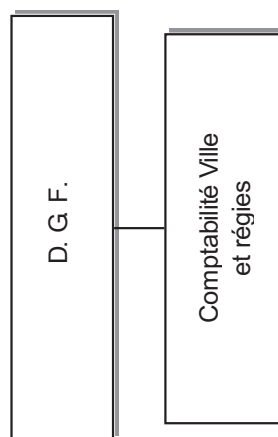
Fonctions	Libellé	Droits constatés	%
123	Administration générale	696.152,76 €	2,19 %
129	Patrimoine privé	2.135.546,52 €	6,73 %
139	Services généraux	7.271.706,71 €	22,90 %
369	Pompiers	583.354,46 €	1,84 %
499	Communications - Voirie - Cours d'eau	9.438.048,85 €	29,72 %
729	Enseignement primaire	2.062.083,06 €	6,49 %
739	Enseignement secondaire, artistique, technique	3.015.076,82 €	9,50 %
767	Bibliothèques publiques	50.000,00 €	0,16 %
789	Education populaire et arts	2.922.295,12 €	9,20 %
799	Cultes	62.555,21 €	0,20 %
876	Désinfection - Nettoyage-Immondices	189.883,56 €	0,60 %
877	Eaux usées	195.546,72 €	0,62 %
879	Cimetières et protection de l'environnement	300.000,00 €	0,94 %
939	Logement - Urbanisme	2.831.418,62 €	8,92 %
		31.753.668,41 €	100,00 %

4.2.2. Analyse économique des dépenses engagées du service extraordinaire

Libellé	Montants	%
Transferts	2.374.540,68 €	7,48 %
Investissements	28.620.044,67 €	90,13 %
Dette	759.083,06 €	2,39 %
Total	31.753.668,41€	100 %
Prélèvements en faveur du service ordinaire	0,00 €	
Prélèvements du SE en faveur fonds de réserve	751.310,84 €	
	32.504.979,25 €	

COMPTABILITE

VILLE & REGIE



1. Composition du service

- 1 chef de service (1 ETP)
- 1 adjoint au chef de service (1 ETP)
- 4 agents administratifs (2,9 ETP)
- 1 art. 60 (1 ETP – à partir du 01/03/2011)
- 1 agent administratif (1 ETP CDD à partir du 03/10/2011)

2. Description du service

Le service Comptabilité Ville et Régie traite des matières différentes selon l'entité concernée :

2.1. Ville

- tenue de la comptabilité générale hors investissements
- dépouillement des extraits de compte et affectation comptable des mouvements financiers
- mandatement des opérations de classe 4
- comptabilité des traitements : répartition par article budgétaire et imputation
- traitement comptable trimestriel de la dette
- suivi et comptabilisation des mouvements Mister Cash – Proton
- vérification des opérations effectuées à la caisse
- vérification et paiement des mandats ordinaires
- vérification des justificatifs de subsides destinés aux organes subsidiaires
- établissement des comptes annuels et production des analyses
- développement de procédures et d'outils informatiques pour le traitement des recettes des horodateurs et des parkings gérées par le service Equipement urbain (SEU).

2.2. Régie

- élaboration des états de recettes et de dépenses des régies en liquidation
- préparation des comptes annuels des régies en liquidation

3. Articles budgétaires attachés spécifiquement au service

Néant.

4. Rapport d'activités

4.1. Ville

En 2011, le service clôture le compte 2010 et effectue les opérations nécessaires à la préparation du compte 2011 qui sera arrêté l'année suivante.

Le compte communal 2010 a été arrêté par le Conseil communal le 27 juin 2011 et approuvé par le Collège provincial le 06 octobre 2011.

Conformément à l'article L1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, l'avis publié informait la population que les comptes de l'exercice 2010 pouvaient être consultés à l'Hôtel de Ville du 30 juin au 10 juillet 2011.

Le dépouillement des extraits de compte et l'affectation comptable des mouvements financiers constituent une part importante du travail du service. Le tableau ci-dessous présente le volume des opérations traitées.

Opérations traitées dans Phénix (logiciel de comptabilité)

Description	Nombre	Montant	Remarque
Affectation des extraits de compte	29.595	377.875.173,69 €	en valeur absolue
Opérations mandatées en classe 4	2.261	1.996.391,00 €	

Opérations traitées dans Onix (logiciel de gestion des taxes et redevances)

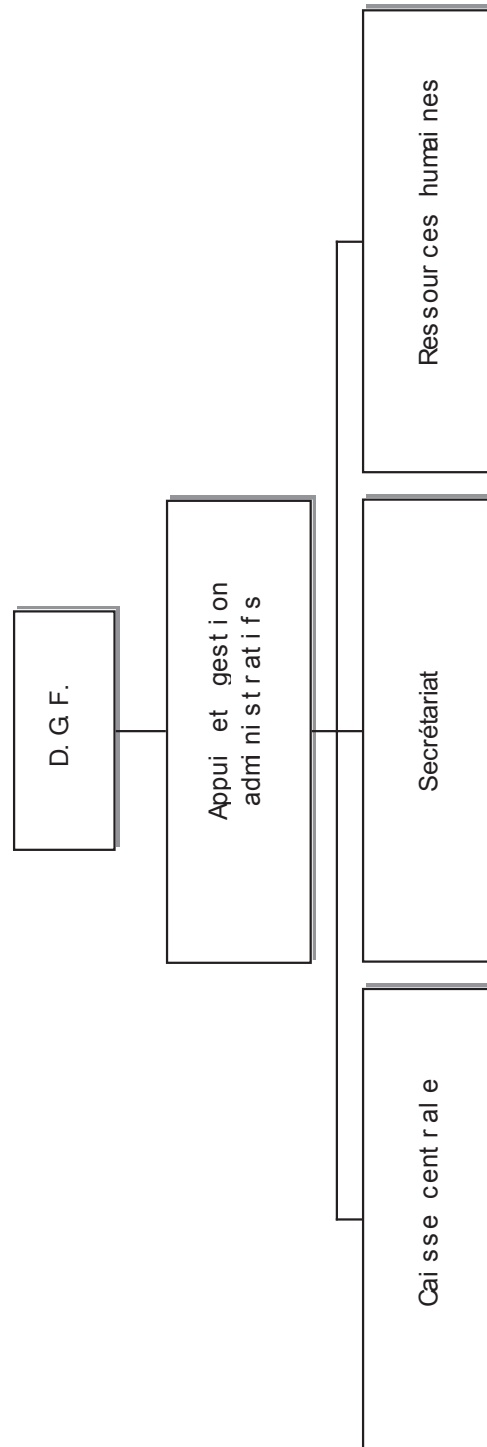
Description	Nombre	Montant	Remarque
Affectation des extraits de compte	103.316	8.171.313,27 €	en valeur absolue

4.2. Régie

Les comptes annuels 2007 et 2008 de la régie Loisirs, Jeunesse et Sports ont été soumis au vote du Conseil communal du 27 juin 2011 et approuvés par le Collège provincial le 20 octobre 2011.

APPUI
&
GESTION

ADMINISTRATIFS



1. Composition du service

- 1 chef de service
- 5 agents administratifs – 3,3 ETP

2. Description du service

Le chef de service supervise deux cellules :

2.1. Caisse centrale

La Caisse centrale vient en appui des agents percepteurs agissant en première ligne en servant d'interface entre le terrain où se perçoivent directement certaines recettes et se réalisent certaines dépenses, les services financiers du département – SCRO et SCDO, ainsi que la banque.

Son rôle pédagogique est régulièrement assuré par la mise au point et l'apprentissage de l'utilisation des outils de perception que sont les terminaux de paiement électronique et le logiciel de gestion de caisse.

La cellule est également sollicitée pour la mise à disposition du matériel : carnet de quittance, caisse, détecteur de faux billets,... utile aux services communaux.

Elle entretient des contacts réguliers avec les différents services communaux pour l'octroi d'avances justifiées et l'attribution de fonds de caisse pour menues dépenses dont elle assure le suivi et le contrôle.

Le guichet accueille un public varié : entreprises de pompes funèbres, redevables, contribuables.

Les 2 agents de cette cellule viennent en appui aux cellules taxes, contentieux et secrétariat.

2.2. Secrétariat

La cellule Secrétariat centralise pour présentation au Collège et au Conseil, les dossiers des services et cellules du Département de Gestion Financière. Certaines délibérations y sont directement établies. Elle établit l'ordre du jour, assure le suivi lors du retour.

Elle expédie, réceptionne, encode, trie et distribue du courrier en collaboration avec un agent de la caisse. Elle tient l'agenda de la salle de réunion interne.

Elle assiste le Receveur, le Chef de département et son adjoint : téléphone, courrier, agenda.

Un agent partage son temps de travail avec la cellule tutelle.

GRH : le chef de service coordonne la gestion des ressources humaines au sein du département (environnement, bien-être au travail, droits et devoirs)

3. Articles budgétaires attachés (spécifiquement) au service

Article	Intitulé	Budget page
040/361-04	Documents administratifs	11
104/123PR-02	Fonctionnement Proton/Mister Cash	28

4. Rapport d'activités

4.1. Cellule caisse centrale

- 2.449 quittances délivrées pour la réception de paiements divers
- 1.547.160,00 € de fonds perçus transférés vers la banque

- 1.212.607,64 € : vérification des recettes gérées par le logiciel de gestion de caisse utilisé au sein de la Maison des Citoyens
- rédaction des délibérations et présentation de 27 dossiers au Collège et 6 au Conseil
- 3.210 courriers encodés
- 562 courriers de notification adressés aux notaires.

4.2. Cellule secrétariat

- 245 délibérations Collège et 31 extraits certifiés conformes
- 97 délibérations Conseil et 54 extraits certifiés conformes
- 6.561 courriers encodés.